MINISTÈRE DU CADRE DE VIE
ET DES TRANSPORTS
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

01 BP 3502-3621 Cotonou BÉNIN
Tél. : +229 21 31 81 45 / 21 31 55 08
Prmp_mcvdd@cadredevie.bj

PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

DOSSIER DE PRESELECTION POUR LA PASSATION DES MARCHES DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

BON A LANCER
DNCMP / DCM / MCVT

Etude de faisabilité du Projet d'appui à la conservation et à la promotion des semences forestières au Bénin et du Projet de Valorisation des résidus issus de la transformation du bois, des déchets agricoles et domestiques pour une réduction des émissions et l'amélioration des moyens de subsistances des populations

MCVT
Délégation de Contrôle des Marchés Publics
BON A LANCER
Retiré le 30/04/2025
Nom SOGBOSSI
Prénom
Signature

NOTIFIÉ AU MAÎTRE D'OUVRAGE
Cotonou, le 30/04/25
Pour Lancement de l'Avis

AVRIL 2025

DELEGUE DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS
Le Délégué MCVT
Kouassi François AGO

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

DOSSIER DE PRESELECTION

Émis le :

Pour les prestations d'étude de faisabilité du Projet d'appui à la conservation et à la promotion des semences forestières au Bénin et du Projet de Valorisation des résidus issus de la transformation du bois, des déchets agricoles et domestiques pour une réduction des émissions et l'amélioration des moyens de subsistances des populations

BON A LANCER
DNCMP/DSNRP/DMP

Avis à manifestation d'intérêt N° : PI_PPSS_105682

Source de financement : Budget National

Gestion : 2025

Imputation budgétaire :

Accord de prêt : NEANT

AVRIL 2025

Table des matières

I. AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) 3
II. MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET 11

BON A LANCER
DNCMP / DCMP / MCVT

I- AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Objet : Etude de faisabilité du Projet d'appui à la conservation et à la promotion des semences forestières au Bénin et du Projet de Valorisation des résidus issus de la transformation du bois, des déchets agricoles et domestiques pour une réduction des émissions et l'amélioration des moyens de subsistances des populations

Référence du marché : PI_PPSS_105682

Avis N° ...021... PRMP/MCVT/ PPSS/S-PRMP du...05 - 05 - ...2025

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics du Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable (MCVT) publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le **31 Mars 2025.**

2. Le **Ministre du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement Durable (MCVT)** a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds du Budget National, afin de financer les activités du Programme de Pilotage et de Soutien aux Services (PPSS) et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à la réalisation de l'étude de faisabilité du Projet d'appui à la conservation et à la promotion des semences forestières au Bénin et du Projet de Valorisation des résidus issus de la transformation du bois, des déchets agricoles et domestiques pour une réduction des émissions et l'amélioration des moyens de subsistances des populations.

3. Les prestations sont reparties en trois (03) lots à savoir :

LOT 1 : Etude de faisabilité du Projet d'appui à la conservation et à la promotion des semences forestières au Bénin

Il s'agiran de facon générale, pour le cabinet, d'analyser la faisabilité du Projet d'appui à la conservation et à la promotion des semences forestières au Bénin du Projet de préservation, de valorisation et de création de la filière des semences forestières au Bénin et plus pécifiquement de :

- Réaliser un état des lieux sur la situation de semences forestières et agroforestières et les orientations pertinentes pour l'amélioration de la production et de la diffusion de semences forestières de qualité pour une amélioration substantielle de la productivité des reboisements ;
- Faire un inventaire des expériences similaires dans la région et l'état de données disponibles et exploitables pour le projet ;
- Evaluer le cadre légal et institutionnel de mise en œuvre du projet;
- Elaborer une note conceptuelle et d'identification du Projet d'appui à la conservation et à la promotion des semences forestières au Bénin
- Evaluer les capacités techniques de partenaires potentiels et mobilisables par la DGEFC pour la mise en œuvre du projet;
- Evaluer les outils déjà développés et mobilisable pour l'exécution du projet;
- Formuler des recommandations stratégiques et les risques et mesures d'atténuation à prendre pour la réussite du projet;

- Proposer la planification technique et financière, l'arrangement institutionnel, le plan d'action genre et de sauvegarde environnementale et sociale proposés pour la gestion du projet
- Valider des documents produits en atelier avec les acteurs

LOT 2 : Réalisation de l'étude de faisabilite du projet de valorisation des residus issus de la transformation du bois, des dechets agricoles et domestiques pour une reduction des emissions et l'amelioration des moyens de subsistances des populations.

De facon générale, le cabinet devra évaluer la faisabilité du Projet de Valorisation des résidus issus de la transformation du bois, des déchets agricoles et domestiques pour une réduction des émissions et l'amélioration des moyens de subsistances des populations et spécifiquement :

- inventorier les résidus issus de la transformation du bois et des produits agricoles grâce à leur valorisation en produits utiles (énergie, matériaux, engrais) pour une gestion durable et innovante des ceux-ci.
- identifier des activités génératrices de revenus pour les communautés locales en exploitant les résidus de manière durable.
- Recenser les pratiques de gestion durable des ressources et de réduction de la pression sur les écosystèmes naturels.
- Prévoir les activités de renforcement de capacités des communautés locales pour développer et gérer des projets de valorisation des résidus.
- Faire une analyse détaillée de la faisabilité technique, économique, financière, institutionnelle et organisationnelle, environnementale et socioculturelle du projet proposé ;
- Elaborer un plan détaillé qui spécifie les indicateurs pour les objectifs du projet, les résultats et les activités,
- Elaborer le plan de sauvegarde environnemental et social pour le projet ;
- Décrire le mécanisme de suivi et évaluation du projet;
- Elaborer le document complet de l'étude de la faisabilité du projet ;
- Elaborer la note conceptuelle et d'identification de Projet.

4. Le délai de réalisation de la mission est de deux (02) mois pour chacun des lots.
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.

BON A LANCER
DNCMP/DCMP/MCVT

7. Une liste des candidats d'au moins cinq (05) et au plus huit (08) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.

8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et pour chacun des lots un candidat sera sélectionné selon la méthode de **Sélection Fondée sur les Qualifications du Consultant (SFQC).**

9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (05) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte.

10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

LOT 1 : Etude de faisabilité du Projet d'appui à la conservation et à la promotion des semences forestières au Bénin

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec les études	10	Activité non inscrite au RCCM=00 point Activité inscrite au RCCM = 10 points	Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des études relatives au développement et à la gestion des filières forestières au cours des cinq (05) dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024)	25	• **Pour les anciens cabinets/firmes** Avoir réalisé deux (02) missions relatives aux études du développement et gestion des filières forestières au cours des cinq (05) dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024) (12, 5 points par expérience prouvée). • **Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence.** Disposer d'un personnel d'encadrement de niveau BAC+5 en Gestion des Ressources naturelles et de la Biodiversité, en économie des ressources naturelles ou équivalent et ayant participé/réalisé au moins deux (02) missions dans le développement et gestion des filières forestières les cinq (05) dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024) (12,5 points par expérience justifiée jusqu'à un maximum de 25 points).	• **Pour les anciens cabinets/firmes** Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples). • **Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence** Copie légalisée des attestations de bonne fin d'exécution/service fait/attestation de travail

			du personnel d'encadrement.
3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine de la réalisation des études de faisabilité en rapport avec la conservation et la gestion des semences forestières ou en financement et structuration de projets de conservation des semences ou en conservation et économies des ressources naturelles au cours des cinq (05) dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024).	50	• **Pour les anciens cabinets/firmes** Avoir réalisé/participé à deux (02) missions de conservation et gestion des semences forestières ou de financement et structuration de projets de conservation des semences ou de conservation et économie des ressources naturelles les cinq (05) dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024) (25 points par expérience justifiée jusqu'à un maximum de 50 points) **Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence** Disposer d'un personnel d'encadrement de niveau BAC+5 en Gestion des Ressources naturelles et de la Biodiversité, en économie des ressources naturelles ou équivalent et ayant participé/réalisé au deux (02) missions conservation et gestion des semences forestières ou de financement et structuration de projets de conservation des semences ou de conservation et économie des ressources naturelles les cinq (05) dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024) (25 points par expérience justifiée jusqu'à un maximum de 50 points)	• **Pour les anciens cabinets/firmes** Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) • **Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence** Copie légalisée des attestations de bonne fin d'exécution/service fait/attestation de travail du personnel d'encadrement
5. Organisation technique et managériale du cabinet/firme	05	Note de présentation du Cabinet (2,5 points) Organigramme (2,5 points)	Note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme

BON A LANCER
DNCMP / DCMP / MEF

6. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	10	- **Liste du personnel** (1 point) - **Chef de mission** : Titulaire de niveau BAC+5 en Gestion des Ressources naturelles et de la Biodiversité, en économie des ressources naturelles ou équivalent (3 points) - **Consultant associé 1** : de niveau Bac + 5 en économie planification ou tout autre domaine (3 points). - **Consultant associé 2** : Titulaire de niveau BAC+5 en Gestion des Ressources naturelles et de la Biodiversité, en économie des ressources naturelles ou équivalent (3 points)	Liste du personnel et copie simple des diplômes
TOTAL	**100**		

LOT 2 : Réalisation de l'étude de faisabilite du projet de valorisation des residus issus de la transformation du bois, des dechets agricoles et domestiques pour une reduction des emissions et l'amelioration des moyens de subsistances des populations.

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec les études	10	Activité non inscrite au RCCM=00 point Activité inscrite au RCCM = 10 points	Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des études de valorisation de résidus ou de bioénergie, ou d'économie circulaire au cours des cinq (05) dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024)	25	• **Pour les anciens cabinets/firmes** Avoir réalisé/participé à deux (02) missions de valorisation de résidus ou de la bioénergie, ou de l'économie circulaire les cinq (05) dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024) (12, 5 points par expérience justifiée jusqu'à un maximum de 25 points). • **Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence.** Disposer d'un personnel d'encadrement de niveau BAC+5 en foresterie option Economie forestière ou Valorisation des ressources forestière ou équivalent et ayant	• **Pour les anciens cabinets/firmes** Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples). • **Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence** Copie légalisée des

		participé/réalisé au moins deux (02) missions de valorisation des de résidus ou de la bioénergie, ou de l'économie circulaire les cinq (05) dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024) (12,5 points par expérience justifiée jusqu'à un maximum de 25 points).	attestations de bonne fin d'exécution/service fait/attestation de travail du personnel d'encadrement.
3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine de la réalisation des études de faisabilité en rapport avec la valorisation énergétique des déchets agricoles ou forestiers ou dans l'évaluation des impacts sociaux et moyens de subsistance liés à des projets verts au cours des cinq (05) dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024).	50	• **Pour les anciens cabinets/firmes** Avoir réalisé/participé à deux (02) missions de valorisation énergétique des déchets agricoles ou forestiers ou d'évaluation des impacts sociaux et moyens de subsistance liés à des projets verts les cinq (05) dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024) (25 points par expérience justifiée jusqu'à un maximum de 50 points) **Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence** Disposer d'un personnel d'encadrement de niveau BAC+5 en foresterie option économie forestière ou Valorisation des ressources forestière ou équivalent et ayant participé/réalisé au moins deux (02) missions de valorisation énergétique des déchets agricoles ou forestiers ou d'évaluation des impacts sociaux et moyens de subsistance liés à des projets verts les cinq (05) dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024) (25 points par expérience justifiée jusqu'à un maximum de 50 points)	• **Pour les anciens cabinets/firmes** Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) • **Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence** Copie légalisée des attestations de bonne fin d'exécution/service fait/attestation de travail du personnel d'encadrement
5. Organisation technique et managériale du cabinet/firme	05	Note de présentation du Cabinet (2,5 points) Organigramme (2,5 points)	Note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme
6. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	10	- **Liste du personnel** (2 points) - **Chef de mission** : niveau BAC+5 en foresterie option économie forestière ou Valorisation des ressources forestière ou équivalent (4 points) - **Consultant associé** : de niveau Bac + 5 en Foresterie ou aménagement ou gestion durable des ressources naturelles (04 points)	Liste du personnel et copie simple des diplômes

BON A LANCER
DNCMP/DCMP/MCV

TOTAL	**100**		

La note minimale requise pour être présélectionné est 65 et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieur à huit (08).

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

NB : L'autorité contractante se réserve le droit de faire vérifier l'authenticité des documents produits par les soumissionnaires. En tout état de cause et en application des dispositions de l'article 122 du code des marchés publics, la fourniture délibérée d'informations ou de déclarations fausses ou mensongères, expose l'auteur aux sanctions prévues par la loi.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la **Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) du Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable (MCVT), Email :** myacobi@gouv.bj avec copie à sprmpmcvdd@gmail.com **01 BP 3502 Bureau 103 Bâtiment EX DPP** et prendre connaissance des documents de présélection au **secrétariat permanent des marchés publics du MCVT Ex bâtiment de la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP), bureau 103 au 1er étage de 08 heures 00 minute à 12 heures 30 minutes et de 14 heures 00 minute à 17 heures 30 minutes.**

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat et préciser le ou les lots pour lesquels ce dernier candidate.

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du 07/05/2025. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers **au secrétariat permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics situé au 1er étage de l'ex-bâtiment de la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP), bureau 103**. Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais par DHL. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après **secrétariat permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics situé au 1er étage de l'ex bâtiment de la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP), bureau 103** au plus tard le ...30/05/2025..... à 10 heures 00 minutes (heure locale).

Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.

Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : **Salle de réunion de la Personne Responsable des Marchés Publics sis au 1er étage de l'ex bâtiment de la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP) du MCVT**, le ...30/Mai/.....2025 à 10 heures 30 minutes (heure locale).

14. Les manifestations d'intérêt doivent être présentées et déposées par lot sous peine de rejet.

15. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

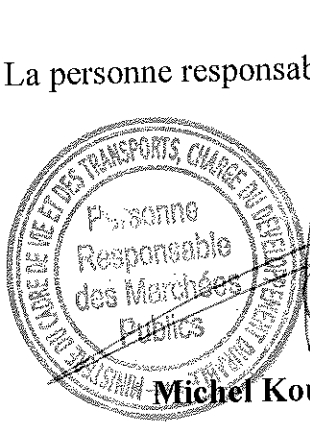
Ce recours doit être exercé dans les cinq (05) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les cinq (05) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus trois (03) jours pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics/structure déconcentrée pour ampliation.

Cotonou, le 05 - 05 - ....2025.

La personne responsable des marchés publics



Michel Kouessi YACOBI

II. MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

[insérer Nom du Candidat]

[insérer Lieu et date]

Objet : Manifestation d'intérêt pour [indiquer nature de la prestation]

A

Monsieur le [indiquer titre du représentant de l'Autorité Contractante/structure déconcentrée]

Monsieur le [indiquer Titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée],

Après avoir examiné le dossier de présélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature à la présélection pour la [indiquer nature de la prestation].

Notre dossier de candidature comprend :

1) la présente lettre de manifestation d'intérêt ;

2) la note de présentation du cabinet/firme accompagnée de l'organigramme ;

3) le registre de commerce/les statuts ;

4) les preuves des expériences du cabinet/firme [copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)][1] ;

5) la liste du personnel professionnel à affecter à la mission appuyée de la copie simple des diplômes etc.[2]. ;

Veuillez agréer, Monsieur le [indiquer le titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée], l'assurance de notre considération distinguée.

(Signature et cachet du responsable/représentant habilité du cabinet/firme)

---

1 Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence, preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement

[2] Les exigences des points 4 et 5 ne sont pas applicables pour la constitution des bases de données des demandes de cotation

Termes de référence

Etude de faisabilité du Projet d'appui à la conservation et à la promotion des semences forestières au Bénin

1. Contexte

La forêt fournit à la population une large gamme de produits utilisés aussi bien pour l'alimentation humaine que pour l'alimentation du bétail, la médecine traditionnelle, l'agroforesterie, les bois d'œuvre, de services et d'énergie, etc. Selon Kari *et al.*,2013, ces biens et services qu'elle fournit sont regroupés sous le vocable de services écologiques ou écosystémiques et sont catégorisés en services d'approvisionnement, services culturels et cultuels, services de régulation, services de soutien (Hounkpèvi *et al.*, 2011). L'importance des services écosystémiques n'est plus à démontrer, surtout en milieu rural où, le plus souvent, elles jouent un rôle fondamental dans la survie et le développement des populations (Gueye *et al.*, 2012). Cependant, la défaillance des infrastructures sanitaires, la constante augmentation des prix des produits et prestations de santé, l'inaccessibilité aux médicaments génériques constituent un problème majeur pour les populations financièrement démunies (Ngene *et al.*, 2015). Du coup, l'utilisation des plantes médicinales et de leurs parties dont les graines augmente de plus en plus dans le monde aussi bien dans les pays développés que sous-développés (Fatiha et Lahcen, 2015). De plus, selon Dongnon *et al.* (2016), les différents organes des plantes médicinales constituent une source de soins médicaux de proximité.

Au Bénin, une attention particulière est portée sur les semences qui représentent une partie de la plante. En effet, qu'elles soient utilisées comme nourritures, huiles cosmétiques, médicaments ou simples semences, les graines ne cessent d'accompagner quotidiennement les hommes car leur vente est non seulement une source de revenue, mais aussi un moyen de vulgarisation et de pérennisation du savoir endogène associé à l'usage des plantes médicinales. D'après Eddouks *et al.* (2007), les graines sont utilisées comme des ingrédients auxiliaires ou adjuvants, permettant de renforcer l'action thérapeutique des composantes principales des recettes et aussi de traiter les symptômes secondaires des maladies. Par ailleurs, pour documenter et ainsi pérenniser le savoir traditionnel, plusieurs travaux de recherches ethnobotaniques et/ou ethno pharmacologiques ont été entrepris un peu partout en Afrique de l'Ouest.

L'exploitation irrationnelle des forêts tropicales, réservoirs abritant plus de la moitié des espèces de la planète, se solde par une perte des ressources génétiques à grande vitesse due aux activités humaines comme l'agriculture (Damette *et al.*, 2011) et l'élevage extensif, les prélèvements excessifs d'espèces animales et végétales (Ganglo et de Foucault, 2006), les mauvaises pratiques culturales (Ndah *et al.*, 2013), l'invasion d'espèces étrangères, la surexploitation, les changements climatiques et la pollution (Dunn *et al.*, 2009 ; Brook *et al.*, 2008). Les études récentes coordonnées par la FAO font état d'un recul du couvert forestier terrestre passant de 31,6 % en 1990 à 30,6 % en 2015 (FAO, 2018). En 2016, la FAO estimait, la perte annuelle nette des forêts tropicales à sept millions d'hectare entre 2000 et 2010 (FAO, 2016). Cette perte s'accompagne d'une diminution des peuplements des espèces de

valeurs qui constituent des sites de conservation de génotypes forestiers remarquables et de production des graines forestières améliorées utilisés pour la défense et la restauration des sols. La protection des composantes environnementales constitue plus que jamais une des préoccupations majeures du monde contemporain.

Le Bénin, un des pays de l'Afrique de l'Ouest n'échappe pas à ce vaste mouvement et aux profondes mutations que subit le couvert végétal. L'exploitation sans contrôle des écosystèmes forestiers à des fins agricoles et d'urbanisation, impriment une forte dynamique à l'occupation du sol et à l'utilisation des terres (Mama *et al.,* 2020). Selon Toko Imorou *et al.,*2019, les tendances évolutives des écosystèmes montrent une diminution de la superficie des formations denses, au profit de celles des savanes, des jachères et des espaces cultivés. Le pays a perdu en effet, de 1978 à 2010, près de 85 % de ses forêts denses et plus de 30 % de son couvert végétal général et le taux de déforestation entre 2005 et 2015 est d'environ 1,51 % l'an avec une dégradation presque équivalente (Ahononga *et al.,* 2021).

Le pays n'est pas producteur de bois d'œuvre à grande échelle. Cependant, il s'est développé une exploitation forestière sélective qui a conduit à une raréfaction de certaines espèces. Ces espèces fortement recherchées et menacées sont : *Milicia excelsa, Afzelia africana, Khaya senegalensis* et *Pterocarpus erinaceus*. Cet état de chose fait de ces espèces, des priorités en matière de conservation des ressources génétiques forestières dans le pays. Toutefois, il existe des espèces dont l'exploitation constitue aussi une menace de survie à court moyen terme. Il s'agit de *Ceiba pentandra, Isoberlinia doka, Mansonia altissima, Antiaris toxicaria, Triplochiton scleroxylon, Terminalia superba, Pseudocedrela kotschyii* et *Daniellia oliveri.* Cette situation devient une préoccupation majeure, tant pour les institutions scientifiques que pour les gestionnaires des ressources naturelles au Bénin.

Les conséquences sur les plans écologique et socio-économique sont préoccupantes pour le gouvernement du Bénin qui développe plusieurs stratégies pour freiner ces tendances au nombre desquelles figure « la restauration des forêts par le biais du reboisement ».

Ainsi, pour suppléer à cette perte notable des ressources forestières et satisfaire les besoins des populations en bois d'œuvre, un important outil de restauration de terres, largement reconnu est l'établissement des plantations (Chazdon 2008), car la mise en place de programme de conservation ne peut à elle seule suffire, au vu de la croissance démographique très importante (Atindogbé, 2012).

Au Bénin, il est organisé chaque année une campagne nationale de reboisement qui commence avec la journée nationale de l'arbre instituée par décret 85-291 du 23 juillet 1985 portant institution de la journée Nationale de l'arbre au Bénin. Au cours de ces campagnes des millions d'arbres sont mis en terre. Mais sur le plan national il existe très peu d'unités semencières capables de fournir des semences de qualité. Ces semences produisent plus tard des plants et arbres de moindre qualité; ce qui crée des pertes énormes et la démotivation des planteurs privés

Cependant, la qualité des graines est considérée comme un des facteurs principaux affectant la croissance du jeune plant (Lamhamedi, 2009). Et de plus, aucun acteur du secteur forestier

au Bénin ne peut garantir jusqu'à nos jours la qualité de semences utilisées pour la production des plants.

Le Bénin, quatrième pays producteur de teck (26.000 ha), fait partie déjà des grands pays exportateurs de teck en Afrique. Cependant, dans cette mission nationale de reboisement, c'est un défi depuis longtemps et aujourd'hui d'encourager les pépiniéristes et les planteurs à utiliser des semences forestières améliorées car l'Etat Béninois, quatrième pays producteur de teck reste à mettre en place des meilleures sources de semences, de méthodes appropriées de récolte, de traitement, de conservation et de distribution des semences de qualité en vue de disposer du matériel végétal performant.

Pour donner corps à la manifestation de l'intérêt formulée par l'administration forestière sur la production semencière d'espèces autochtones et exotiques forestières au Bénin en vue de la création de conditions favorables au développement du sous-secteur des essences forestières, les présents termes de références sont élaborés pour identifier les actions à mener pour une meilleure gestion de ce patrimoine biologique et l'élaboration d'une note conceptuelle et d'identification de Projet de préservation, de valorisation et de création d'un réseau des semences forestières.

2. Objectifs de la mission

2.1. Objectif général

L'objectif général est d'analyser la faisabilité du Projet d'appui à la conservation et à la promotion des semences forestières au Bénin du Projet de préservation, de valorisation et de création de la filière des semences forestières au Bénin.

2.2. Objectifs spécifiques

Il s'agit de :

- Réaliser un état des lieux sur la situation de semences forestières et agroforestières et les orientations pertinentes pour l'amélioration de la production et de la diffusion de semences forestières de qualité pour une amélioration substantielle de la productivité des reboisements ;
- Faire un inventaire des expériences similaires dans la région et l'état de données disponibles et exploitables pour le projet ;
- Evaluer le cadre légal et institutionnel de mise en œuvre du projet;
- Elaborer une note conceptuelle et d'identification du Projet d'appui à la conservation et à la promotion des semences forestières au Bénin
- Evaluer les capacités techniques de partenaires potentiels et mobilisables par la DGEFC pour la mise en œuvre du projet;
- Evaluer les outils déjà développés et mobilisable pour l'exécution du projet;

- Formuler des recommandations stratégiques et les risques et mesures d'atténuation à prendre pour la réussite du projet;
- Proposer la planification technique et financière, l'arrangement institutionnel, le plan d'action genre et de sauvegarde environnementale et sociale proposés pour la gestion du projet
- Valider des documents produits en atelier avec les acteurs.

3. Résultats attendus

A l'issue de la mission, il est attendu un rapport comprenant :

- un état des lieux sur la situation de semences forestières et agroforestières et les orientations pertinentes pour l'mélioration de la production et de la diffusion de semences forestières de qualité pour une amélioration substantielle de la productivité des reboisements
- une note conceptuelle et d'identification de Projet de préservation, de valorisation et de la filière des semences forestières
- la cartographie des hypothèses critiques et risques et mesures d'atténuation à prendre pour la réussite du projet
- l'arrangement institutionnel proposé pour la gestion du projet ;
- le plan d'action genre et de sauvegarde environnementale et sociale

4. Livrables

A l'issue de l'étude, les livrables attendus du cabinet sont :

- Un rapport de cadrage méthodologique ;
- le rapport d'état des lieux et d'orientations stratégiques de gestion durable comportant :
    - Espèces et importances des plants produits
    - Caractérisation des acteurs de la filière des semences
    - Contraintes et atouts de la filière des semences forestières
    - Contraintes de la filière des semences forestières
    - Atouts de la filière des semences forestières et agroforestières
    - de la filière des semences forestières
    - la théorie de changement.
- Une note conceptuelle et d'identification de Projet comprenant :
    - tous les éléments améliorés de l'état des lieux ;
    - les cibles et indicateurs du projet ;
    - le budget prévisionnel du projet ;

- l'arrangement institutionnel proposé pour la gestion du projet ;
- le plan d'action genre ;
- le plan de sauvegarde environnementale et sociale.

5. Qualification et composition de l'équipe de consultants

L'Expert ou le cabinet (à travers le personnel clé associé à la mission) devra justifier des qualifications et compétences ci-après :

- être titulaire d'un Master en Gestion des Ressources naturelles et de la Biodiversité, en économie des ressources naturelles
- Expérience générale de 10 ans dans le domaine de l'évaluation du potentiel forestier, de système d'approvisionnement des semences au bénin et dans la sous-région Ouest Africaine
- Au moins deux (2) Expériences spécifiques dans le domaine de l'identification, de la gestion et de l'évaluation des projets forestiers ou de valorisation des services écosystémiques dont une en semences forestières
- Avoir de l'expérience dans la facilitation de consultations publiques, d'ateliers et dans la gestion de processus participatifs impliquant des parties prenantes variées ;
- Disposer de L'aptitude à communiquer de manière claire et concise avec des audiences variées, y compris des experts techniques, des responsables gouvernementaux et des communautés locales.
- disposer d'excellentes capacités rédactionnelles et de production des documents de qualité ;
- être immédiatement disponible et s'engager à travailler pour produire les résultats escomptés dans les délais ;
- avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique

La mission avec une approche intégrée, alliant expertise technique, engagement communautaire et durabilité économique et environnementale.

NB : Toute expérience sera prouvée par un certificat de service rendu ou une attestation de bonne fin d'exécution.

6. Durée de l'étude et source de financement

La mission doit être exécutée sur une durée maximale de cent-vingt (120) jours calendaires. La présente prestation intellectuelle est financée par le Budget National, exercice 2025 des Eaux, Forêts et Chasse (à définir).

La rémunération de cette mission fera l'objet d'un contrat entre les parties contractantes. A cet effet, le soumissionnaire est invité à déposer son offre technique et financière dans les délais convenus. Des négociations pourront être faites au besoin avec les adjudicataires provisoires sur la base des offres financières et en fonction du budget

Le consultant est invité à fournir les éléments suivants :

- une offre technique : comprenant la compréhension de la mission et les commentaires sur les termes de référence ; la présentation de la méthodologie à utiliser pour réaliser la mission ; présenter la constitution de son équipe d'appui à la conduite de la mission ; le calendrier prévisionnel d'intervention ainsi qu'une estimation des charges en hommes/jours ;
- une offre financière : comportant le budget global (Hors Taxe et Toutes Taxes Comprises) et les prix détaillés (honoraires, indemnités journalières, transports...).

7. Organisation Générale de l'étude

Le suivi et la supervision de l'étude seront assurés par un Comité technique mis en place à la Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse. L'étude se déroulera selon le calendrier proposé par le cabinet/et ou l'Expert principal et approuvé par le Comité technique. Des rencontres périodiques seront organisées en vue d'apprécier l'état d'avancement de l'étude et de procéder à un ajustement éventuel si nécessaire.